



## ENCADREMENT SUPERIEUR LE GRAND CHAMBARDEMENT ... (SUITE)

Une réunion s'est tenue au ministère le 28/11, pour faire un point d'étape sur cette réforme, maintenant bien avancée et qui est – très - loin d'être anodine ou technique ...

Le ministère a présenté un panorama du corps des administrateurs de l'Etat pour Bercy, faisant notamment le point sur : les enjeux de féminisation, les dispositions indemnitàires du RIFSEEP, les modalités d'application de la réforme aux grands corps techniques avec notamment les conditions d'adhésion au RIFSEEP en cours, et enfin les procédures de recrutement dans le corps des administrateurs de l'Etat et le comité Parcours et Carrières.

## Compte-rendu des échanges

En réponse à nos propos sur la procédure d'appariement, l'administration dit ne pas ignorer les critiques mais que cette procédure est très élaborée sur le plan réglementaire. L'INSP et la DIESE vont rédiger des guides à destination des employeurs et des élèves.

Concernant le coût de cette procédure, l'administration souligne que les élèves recrutés l'ont été plutôt à la satisfaction des employeurs en termes de compétences (car tous les élèves n'ont pas les mêmes dominantes), ce qui permet de relativiser le « ça coûte cher ».

### **I Une réforme de l'encadrement supérieur qui se poursuit avec la mise en oeuvre des dispositions indemnitàires et la déclinaison opérationnelle à partir de 2026 du volet « expertise/expérience » de l'Indemnité de Fonctions, Sujétions et Expertise (IFSE).**

Dans la pratique, c'est le nouveau régime indemnitaire qui constitue le principal levier d'attractivité de la réforme, avec pour principal enjeu de déterminer un équilibre entre attractivité liée à la mobilité et fidélisation des talents, convergence indemnitaire et valorisation des responsabilités exercées.

La logique de barème a été abandonnée au profit d'une différenciation selon que le cadre supérieur cumule ou non plusieurs types de mobilité (géographique, fonctionnelle, changement de groupes...), ce qui permet de se rapprocher d'un plafond indemnitaire.

Par ailleurs, la campagne du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) devra être menée conjointement avec celle de l'IFSE.

Pour Solidaires Finances ainsi que pour d'autres organisations syndicales, le barème avait le mérite d'être facile à comprendre. Aujourd'hui, ce nouveau système apparaît comme une nouvelle usine à gaz, qui ne donnera pas satisfaction très longtemps.

## **II Application de la réforme de la Haute fonction publique aux grands corps techniques**

Le décret n° 2025-822 du 12 aout 2025 prévoit le classement, au 1er décembre 2025 :

- du corps des ingénieurs des Mines ;
- et des corps des administrateurs et Inspecteurs généraux de l'INSEE, lesquels sont intégrés dans le corps unique des Ingénieurs INSED.

Ce texte fixe les dispositions communes à l'ensemble des grands corps techniques de l'Etat (ingénieurs de l'armement, des mines, des ponts, des eaux et des forêts et de la statistique, de l'économie et de la donnée), dans une logique de rapprochement et de convergence.

Il crée une instance de gouvernance interministérielle commune à ces quatre corps, avec la même structuration en trois grades que celle retenue pour les administrateurs de l'Etat.

Compte tenu des travaux de reclassement, l'intégration dans ces nouvelles grilles devrait être prise en compte avec effet rétroactif au 1er décembre 2025 sur la paye de mars 2026.

## **III Le recrutement dans le corps des administrateurs de l'État (AE)**

### **➤ La procédure de sortie des élèves de l'INSP**

La promotion Paul-Emile VICTOR, qui sera affectée au 1er janvier 2026, est la première à se voir appliquer la suppression du choix des postes selon le rang de du classement de sortie. Le nouveau dispositif a été fortement critiqué par les élèves (cf propos liminaires).

Sur 93 postes offerts, les ministères économiques et financiers (MEFSIN) ont proposé 29 postes dans les directions suivantes :

- Direction générale du Trésor : 8 postes
- Direction du budget : 6 postes
- Direction générale des finances publiques : 4 postes
- Direction générale des entreprises : 6 postes
- Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes : 1 poste
- Direction générale de l'administration et de la fonction publique : 1 poste
- Direction des affaires juridiques : 1 poste
- Secrétariat général : 1 poste
- Secrétariat général des affaires européennes :1 poste

Le MEFSIN a auditionné 610 candidatures sur 1640 au total interministériel, soit 37 % pour 28% des postes offerts, durant 21 jours cumulés.

### **➤ La procédure dite du Tour extérieur des AE**

Au 1er septembre 2025, 44 lauréats issus du TEAE ont rejoint les MEF.

### **La procédure de sélection 2025**

Depuis l'an dernier, cette procédure comporte deux phases :

- fin du 1er semestre : une phase de présélection ministérielle exclusivement sur dossier réalisée par un comité de sélection ministériel présidé par le secrétariat général et composé de 10 membres ;
- second semestre : une phase de sélection interministérielle sur la base d'une audition réalisée par un comité de sélection interministériel (18 représentants des employeurs dont 3 pour les MEF, répartis en deux sous-comités).

Cette année, 185 candidats du ministère ont déposé un dossier de candidature, tous viviers confondus (188 candidatures en 2024) :

- Vivier 1 (fonctionnaires titulaires de l'Etat de catégorie A justifiant de 8 ans de services effectifs) : 105 dossiers (101 en 2024) dont :
  - 39 attachés (AHC, APA, AAE)
  - 59 agents DGFIP (3 AFIPA, 9 IDIV, 46 IP et 1 IFIP)
  - 7 agents douanes (2 directeurs, 4 IPDDI et 1 IDDI)
  - 2 cadres sup. de La Poste
  - 3 agents CCRF (1 directeur, 1 ICCRF et 1 IPCCRF)
  - 5 autres : 1 IR, 1 attaché de l'INSEE, 2 IIM et 1 conservateur des bibliothèques
- Vivier 2 (AFIPA justifiant de 2 ans de services effectifs dans le grade) : 63 dossiers (85 en 2024)
- Vivier 3 (attachés économiques principaux justifiant, au 1er janvier de l'exercice, de 4 ans de services effectifs dans le grade) : 7 dossiers (2 en 2024)

Au terme de ces travaux, le comité ministériel a retenu 84 dossiers de candidature transmis par ordre alphabétique au comité de sélection interministériel (89 en 2024).

La liste des lauréats devrait être communiquée début décembre pour une nomination et un début de scolarité à la mi-janvier 2025, une affectation dans les ministères au 1er septembre 2025 et une titularisation au 1er mars 2026.

### **En séance, Solidaires Finances a demandé un bilan qualitatif « façon vue à 360° ».**

Outre ces données quantitatives, l'administration dispose d'éléments plus fournis, qui pourraient servir utilement à un bilan plus qualitatif comme par exemple :

- retracer le profil des candidats, des présélectionnés, des admis, leur affectation et leur retour sur celle-ci ;
- préciser le parcours professionnel, tant des candidats non retenus que des présélectionnés et, évidemment, des admis ;
- les interroger : les déçus car ils n'ont pas été présélectionnés ou admis, les déçus de leur affectation, les satisfaits, etc....

Avec le recul dont nous disposons, l'idée serait de savoir :

- ce que pensent les collègues, supérieurs et / ou encadrés, des nouveaux administrateurs de l'État qui, voici quelques années, auraient pu poursuivre leur carrière dans leur administration d'origine, mobilité géographique et professionnelle à la clef puisque c'était toujours le cas, mais qui se retrouvent aujourd'hui dans une ville et / ou une administration qu'ils n'ont pas choisies ;
- ce qui se passe lorsqu'un nouvel administrateur de l'État est nommé loin de chez lui, dans un service qu'il ne connaît pas, pour piloter des missions qu'il ne maîtrise pas ;
- ce qu'en pensent tout à la fois le supérieur et les agents des services qu'il chapeaute.

### **Le comité Parcours et carrière**

Il est désormais entré en régime de croisière : 230 cadres supérieurs ont bénéficié d'un bilan en 2024. Fin novembre, 305 auront été examinés en 2025 par le comité.

**Solidaires Finances suit attentivement la longue mise en œuvre de cette réforme et ne manquera pas de vous tenir informés !**